

J.P. MORGAN

Résumé des préférences en matière de développement durable



Déclaration d'engagement de J.P. Morgan en matière de d'investissement durable :

Dans un monde en constante évolution, nous pensons que le développement durable est une préoccupation croissante pour nos clients. De nombreux clients ont un double objectif : générer des rendements, et le faire d'une manière qui correspond à leurs valeurs. Nous croyons au pouvoir de l'investissement durable pour y parvenir, à savoir générer à la fois de la croissance à long terme tout en ayant un impact positif.

Chez J.P. Morgan, les intérêts de nos clients passent avant tout car nous vous aidons à préserver et à faire fructifier votre patrimoine. Nous pensons que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ajoute de la valeur au processus d'investissement, en atténuant les risques, en saisissant les opportunités et en bénéficiant des principales tendances en matière de développement durable. De plus, si vous souhaitez exprimer explicitement vos valeurs dans vos portefeuilles, nous proposons des solutions d'investissement durables innovantes et flexibles afin de refléter vos préférences.

Table des matières

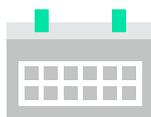
Cliquez sur les sections ci-dessous pour en savoir plus

1	Comment investissons-nous durablement chez J.P. Morgan ?	3
2	Ce qui a changé depuis le 2 août 2022	3
3	À quoi correspondent les préférences de développement durable ?	4
	1. Investissements durables : Objectifs environnementaux et sociaux	4
	2. Taxonomie : Objectifs environnementaux spécifiques	5
	3. Les principaux effets négatifs	6

Comment investissons-nous durablement chez J.P. Morgan ?

Les clients qui cherchent à aligner leurs portefeuilles avec leurs valeurs, à gérer les risques ou simplement à comprendre comment leurs décisions d'investissement peuvent affecter le monde qui les entoure peuvent se retrouver pris dans un éventail d'acronymes et de terminologie pouvant prêter à confusion.

« Investissement durable » est un terme générique utilisé pour décrire les approches d'investissement qui intègrent des objectifs financiers, sociaux et environnementaux. Pour vous aider à simplifier et à clarifier les options de mise en œuvre, nous définissons un certain nombre d'approches qui peuvent être utilisées seules ou de concert dans vos portefeuilles afin de vous aider à atteindre vos objectifs. Ces approches peuvent aller de vastes stratégies de marché, diversifiées dans tous les secteurs et zones géographiques, à des stratégies visant à répondre à un sujet environnemental ou social spécifique. À terme, nous prévoyons d'augmenter notre nombre de stratégies durables disponibles dans tous les services et classes d'actifs.



Dans le cadre de l'évaluation de votre profil de risque, nous allons à présent vous poser un certain nombre de questions sur vos préférences en matière de développement durable.

Ce qui a changé depuis le 2 août 2022

Nous souhaitons vous aider à aligner vos investissements avec vos préférences en matière de développement durable dans la mesure du possible.

Dans le cadre de l'évaluation de votre profil de risque, nous allons à présent vous poser un certain nombre de questions sur vos préférences en matière de développement durable via le formulaire ci-joint. Notre objectif sera de savoir comment vous souhaitez que votre portefeuille soit aligné sur ces préférences et dans quelle proportion.

Vos préférences en matière de développement durable viendront compléter les autres éléments de votre profil de risque, mais ne prévaudront pas sur ceux-ci. **Vous n'êtes pas obligé de définir des préférences en matière de développement durable et vous pouvez modifier vos préférences en matière de développement durable à tout moment.**

Vous pouvez également décider à quel service ces préférences doivent s'appliquer :

- SDI - Exécution et conseil
- IM - Gestion discrétionnaire
- ENGAGE (le cas échéant) - Gestion conseillée non-discrétionnaire (non disponible sur la plateforme de Paris pour l'instant)
- Contrats d'assurance (le cas échéant)

À terme, nous attendons des entreprises et des gestionnaires d'actifs qu'ils augmentent la transparence de leurs publications environnementales, sociales et de gouvernance. Ainsi, nous pourrions vous proposer davantage de solutions d'investissement, plus en ligne avec vos préférences en matière de développement durable.

Nous nous efforcerons de tenir compte de vos préférences en matière de développement durable lorsque nous prendrons des décisions d'investissement en votre nom ou lorsque nous vous donnerons des conseils en matière d'investissement.

À quoi correspondent les préférences de développement durable ?

Selon la réglementation de l'Union européenne (UE), les préférences en matière de développement durable doivent prendre en compte trois piliers : les Investissements Durables, la Taxonomie et les Principaux Effets Négatifs. Nous vous expliquerons chacun de ces concepts.



Investissements durables :
Objectifs environnementaux
et sociaux



Taxonomie :
Objectifs environnementaux
spécifiques



Principaux effets
négatifs



Investissements durables : Objectifs environnementaux et sociaux

Un investissement durable est un investissement dans une activité économique contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des autres objectifs et que les entreprises en portefeuille respectent de bonnes pratiques de gouvernance.

- Les **objectifs environnementaux** pourraient concerner, par exemple, la biodiversité, l'eau, l'utilisation de l'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion des déchets ou les émissions de gaz à effet de serre.
- Les **objectifs sociaux** pourraient, par exemple, concerner les communautés défavorisées, les investissements dans le capital humain, la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale et l'engagement des collectivités.

Cette catégorisation s'applique actuellement aux organismes de placement collectifs, aux fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Fund), aux titres de dettes négociables (ETN - Exchange Traded Notes), aux titres de dettes sur matières premières (ETC - Exchange Traded Commodities), aux mandats de gestion et au Fonds Général dans lesquels le gérant du fonds ou l'émetteur du produit s'engage publiquement à effectuer des investissements durables (75 % minimum de la valeur liquidative nette dans des investissements durables). Les gérants de fonds ou les émetteurs de produits peuvent employer différentes méthodologies pour déterminer si leurs investissements satisfont aux exigences relatives à l'investissement durable.



Taxonomie : Objectifs environnementaux spécifiques

L'UE a créé un cadre ou une « Taxonomie » grâce auquel ou à laquelle les activités des entreprises peuvent être évaluées afin de déterminer si elles contribuent à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs environnementaux spécifiques (les activités sont considérées comme alignées sur la « Taxonomie »).

Actuellement, les informations sur les mesures de développement durable disponibles sur le marché sont limitées et certaines entreprises publient un alignement sur la Taxonomie de zéro. Actuellement, seuls les deux premiers objectifs cités peuvent être pris en considération, mais les six objectifs devraient pouvoir être pris en compte à l'avenir.

À ce jour, les actions et les obligations, les organismes de placement collectif, les fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Fund), les titres de dettes négociables (ETN - Exchange Traded Notes), les titres de dettes sur matières premières (ETC - Exchange Traded Commodities), le Fonds Général et les mandats de gestion peuvent présenter un certain degré d'alignement.

La Taxonomie comporte six objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Il existe deux méthodes pour calculer l'alignement sur la Taxonomie d'un produit.

1. Calculer l'alignement sur la Taxonomie d'un produit, y compris tous ses investissements
2. Calculer l'alignement sur la Taxonomie des investissements du produit, à l'exception des obligations souveraines

Le choix d'intégrer ou d'exclure les obligations souveraines dans le calcul peut influencer considérablement sur l'alignement sur la Taxonomie d'un produit, sachant qu'il n'existe pas de méthodologie harmonisée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines. De même, il n'est pas possible actuellement d'effectuer des comparaisons cohérentes entre les obligations souveraines de différents pays. Lorsqu'il s'agira de préciser vos préférences en matière de développement durable concernant un/des contrat(s) d'assurance, vous pourrez nous faire savoir si vous souhaitez que les obligations souveraines soient prises en compte ou non dans le calcul de l'alignement sur la Taxonomie d'un produit. Pour tous les autres services, il est possible d'utiliser n'importe quelle méthode, selon l'approche de reporting du gestionnaire de fonds ou du fournisseur de produit.

Vous devez savoir que la prise en compte ou l'exclusion des obligations souveraines ne concerne que les produits gérés (organismes de placement collectif, ETF, Fonds Général et mandats de gestion).



Les principaux effets négatifs

Les Principaux Effets Négatifs (PEN) sont des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont directement liés aux activités des entreprises en portefeuille « qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique » qui peuvent être pris en compte dans le processus de prise de décision d'investissement. Les PEN peuvent être envisagés de différentes manières selon l'approche ou la stratégie du gestionnaire de fonds ou du fournisseur de produit.

Si vous avez exprimé une préférence pour des investissements qui tiennent compte des PEN, nous considérerons votre préférence comme respectée dès lors qu'un produit tient compte d'au moins un des indicateurs PEN ci-dessous.

De plus, lorsqu'il s'agira de préciser vos préférences en matière de développement durable concernant un/des contrat(s) d'assurance, vous pourrez nous faire savoir si vous souhaitez vous concentrer sur les PEN environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. Nous associons les indicateurs PEN à ces trois catégories tel que stipulé ci-dessous.

Si vous préférez vous concentrer sur les PEN environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, nous considérerons votre préférence comme respectée dès lors qu'un produit tient compte d'au moins un des indicateurs de PEN dans chaque catégorie que vous avez choisie.

Cette classification s'applique actuellement aux organismes de placement collectif, aux fonds indiciels cotés (ETF - Exchange Traded Fund), aux titres de dettes négociables (ETN - Exchange Traded Notes), aux titres de dettes sur matières premières (ETC - Exchange Traded Commodities), au Fonds Général et aux mandats de gestion.

PILIERES ESG	INDICATEURS DES PRINCIPAUX EFFETS NÉFASTES CORRESPONDANTS
1 ENVIRONNEMENT	<ol style="list-style-type: none">1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)¹2. Empreinte carbone3. Intensité en gaz à effet de serre (GES) des entreprises en portefeuille4. Intensité des gaz à effet de serre (GES) des pays en portefeuille5. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles6. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable7. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille, par secteur climatique à fort impact8. Activités affectant négativement les zones sensibles en termes de biodiversité9. Émissions dans l'eau10. Taux² de déchets dangereux11. Exposition aux énergies fossiles via les actifs immobiliers12. Exposition aux actifs immobiliers énergivores
2 SOCIAL	<ol style="list-style-type: none">13. Inégalités salariales entre hommes et femmes non corrigées14. Mixité au sein du conseil
3 GOUVERNANCE	<ol style="list-style-type: none">15. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales16. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales17. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)18. Pays en portefeuille subissant des violations sociales

1 Un gaz à effet de serre est un gaz qui emprisonne la chaleur dans l'atmosphère, provoquant le réchauffement climatique. Les gaz à effet de serre comprennent, entre autres, le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote

2 Les tonnes de déchets pouvant constituer une menace pour la santé publique, générées par une entreprise bénéficiaire, par million d'euros investis

Ce tableau présente la position de J.P. Morgan concernant la prise en considération des préférences en matière de développement durable. Cette position peut changer à mesure que de nouvelles données sur les produits financiers sont publiées sur le marché.

SERVICE	PRODUITS	INVESTISSEMENTS DURABLES (Q1)	TAXONOMIE (Q2)	PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS (Q3)
EXECUTE	ACTIONS	Considération impossible pour le moment	Considération possible	Considération impossible pour le moment
	OBLIGATIONS		Considération possible	
	FONDS D'INVESTISSEMENT	Considération possible	Considération possible	Considération possible
	ETFs	Considération possible	Considération possible	Considération possible
	ETCs	Considération possible	Considération possible	Considération possible
	ETNs	Considération possible	Considération possible	Considération possible
	FONDS GÉNÉRAL	Considération possible	Considération possible	Considération possible
	PRODUITS STRUCTURÉS	Considération impossible pour le moment		
	PRODUITS DÉRIVÉS			
	FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS			
ENTRUST	MANDATS DE GESTION	Considération possible	Considération possible	Considération possible
ENGAGE¹	PORTEFEUILLE ENGAGE ²	Considération possible	Considération possible	Considération impossible pour le moment
ASSURANCE³	TOUS	L'alignement avec les préférences de durabilité que vous pourriez avoir est réalisé produit par produit, dans le cadre de la police d'assurance, comme détaillé ci-dessus ⁴		

1 Engage n'est actuellement pas disponible sur tous les sites. Si vous sélectionnez Engage, vos préférences en matière de développement durable seront appliquées à ce service, dans la mesure du possible, lorsqu'il sera disponible dans votre région et que vous y aurez adhéré.

2 Les scores des investissements durables et de la taxonomie sont calculés au niveau du portefeuille Engage, en utilisant une moyenne pondérée des attributs de durabilité des produits au sein de votre portefeuille Engage. Ces données sont comparées aux préférences que vous avez exprimées en matière de développement durable.

3 Les contrats d'assurance ne sont pas disponibles dans toutes les géographies.

4 Hors actions et obligations.

Pour toute question...



Alors que les informations relatives à l'investissement durable évoluent, nous pensons que cette philosophie d'investissement va se poursuivre sur le long terme. Nous travaillerons avec vous pour vous fournir des conseils ainsi que des recommandations pour la mise en œuvre de stratégies qui répondent à vos objectifs d'investissement et s'alignent sur vos valeurs.

Pour toute question, veuillez contacter votre équipe J.P. Morgan.